

Nomination de la Directrice Générale des Services Adjointe Pôle Martinique

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le code de l'Éducation, notamment son article L 712-2 ;
- Vu** la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités ;
- Vu** les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'administration du 23 février 2021 ;
- Vu** la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'UA du 25 janvier 2017 portant élection de **Monsieur Eustase JANKY** en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;
- Vu** le procès-verbal d'installation de Madame Fiona ERUAM en date du 3 mai 2021 ;

ARRETE

Article 1

Madame **Fiona ERUAM**, Attachée d'Administration de l'Etat (AAE), Responsable administrative et financière du Pôle Universitaire de Martinique, est nommée **Directrice Générale des Services Adjointe**, pôle Martinique de l'Université des Antilles.

Article 2

Cette nomination prend effet à compter du 2 mai 2021.

Article 3

Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 4 mai 2021

Le Président de l'UA



Pr Eustase JANKY